



## DON AUX ASSOCIATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE ET IMPÔT SUR LE REVENU

Après deux expériences de congé solidaire avec l'ONG française Planète Urgence au Zimbabwe et cherchant une nouvelle destination, j'ai découvert les missions proposées par Biosphere Expeditions. Souhaitant mettre à profit mes compétences en plongée sous-marine, je suis parti aux Maldives pour une mission Reef Check passionnante où j'ai pu aider à collecter des données scientifiques importantes sur l'état des récifs après un épisode de blanchissement particulièrement fort. Biosphere Expeditions étant une organisation européenne à but non lucratif (enregistrée en France, en Allemagne et au Royaume Uni), une partie de ma contribution à l'expédition ainsi que les frais associés pourront être déduits de mon impôt sur le revenu comme don à une association d'utilité publique. L'association pourra fournir les documents nécessaires à l'administration française et je pourrai également vous aider bénévolement à réaliser la démarche, sans bien sûr accepter de responsabilité dans votre déclaration d'impôts.

Nico Thobois  
[n.thobois@gmail.com](mailto:n.thobois@gmail.com)  
November 2016

---

Ces informations sont basées sur le site officiel du service public français et ses sources intitulé "Impôt sur le revenu : réduction pour dons à des organismes d'intérêt général" [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426)

La source est l'article 200 du code général des impôts.

À noter: le dispositif de réduction d'impôt ne présente d'intérêt que pour un bénévole imposable à l'impôt sur le revenu.

### 1. Eligibilité à la réduction pour dons

Biosphere Expeditions est une association type loi de 1901 en France et une organisation à but non lucratif au Royaume Uni (documents d'immatriculation disponibles auprès de BIOSPHERE EXPÉDITIONS)

Au titre de la réglementation française et européenne, Biosphere Expeditions fait partie des organismes bénéficiaires de cette loi au titre d'organisme d'intérêt général établi dans un pays européen.

"Organismes établis dans un État européen

Les sommes versées à des organismes agréés situés dans un État membre de l'Union européenne, en Islande ou en Norvège ouvrent également droit à la réduction d'impôt.

À défaut d'agrément, vous devez justifier que l'organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes éligibles situés en France."

En outre des organismes similaires éligibles existent en France pratiquant ce même genre de missions volontaires bénévoles (par exemple le congé solidaire de l'association Planète Urgence).

## **2. Pratique de la réduction**

### **a. Paiement de la mission**

Il est nécessaire de pouvoir justifier de la participation à une mission (facture de l'association et preuve de paiement) et qu'aucun service ou bien supplémentaire n'a été reçu en échange de la contribution à la mission.

### **b. Frais engagés**

Les frais engagés par le volontaire en mission peuvent être déductibles dans certaines conditions. Il faut bien évidemment garder les justificatifs de ces frais et que ceux-ci soient directement liés à la mission.

Se reporter à [www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1132](http://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1132)

Une lettre d'abandon des frais à l'association est nécessaire pour prouver qu'aucun remboursement de ces frais n'a été effectué par l'association. En échange l'association donne reçu de ces frais qui sont considérés comme une donation et pourront être éventuellement déduits sous certaines conditions détaillées sur le site du service public.

### **c. Déclaration de revenus**

Les dépenses ci-dessus sont à déclarer dans la case 7UF Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général.

Renseigner les noms et adresse du bénéficiaire et garder tous les justificatifs.

### 3. Modèles de lettre

#### a. Frais engagés

BIOSPHERE EXPEDITIONS

PARIS, le 6/09/16

Madame, Monsieur,

Je vous confirme renoncer expressément aux frais engagés pour le compte de votre association pour la période du 9 JUILLET 2016 au 16 JUILLET 2016 et dont le détail est le suivant :

- Billet d'avion : 1049,78€
  - Chambre d'hôtel : 65,51€
  - Location de matériel de plongée : 220€
  - Frais de remise à niveau plongée : 85€
- Soit un total de 1420,29€.

Je sollicite donc que cet abandon soit considéré comme un don au profit de votre association BIOSPHERE EXPEDITIONS et vous demande donc de m'adresser un reçu afin de me permettre de bénéficier d'une réduction d'impôt.

Cordialement,

-----  
BIOSPHERE EXPEDITIONS

PARIS, SEPTEMBER 6th 2016

Dear Sir and Madam,

I hereby confirm renouncing any reimbursements of expenditures incurred to participate to the Maldives expedition of Biosphere Expeditions from 9-16 July 2016.

- Plane ticket : 1049,78€
- Hotel : 65,51€
- Diving equipment rental : 220€
- Diving course : 85€

I am requesting these expenses to be considered as a donation to the mission and to the non-profit organization BIOSPHERE EXPEDITIONS and request a receipt so I can apply for a tax reduction in France.

Yours sincerely

## b. Réponse de BIOSPHERE EXPÉDITIONS

Cher

De la part de Biosphere Expeditions Inc. et de tous nos chercheurs sur le terrain nous tenons à vous remercier pour votre généreuse contribution de xxx€ effectuée en 2016 en soutien de notre mission. Votre engagement en tant que volontaire est crucial pour soutenir les efforts de Biosphere Expeditions dans la protection de la nature dans le monde entier.

Nous avons pris en compte votre lettre d'abandon de frais du 6 septembre 2016 et nous vous donnons reçu de la somme de xxx€. Biosphere Expeditions ne vous remboursera pas ces frais engagés qui sont considérés comme une donation de votre part à notre organisation et au support de nos missions.

Votre contribution à l'expédition peut être déductible de vos impôts en tant que donation à une association d'utilité publique. De plus, les frais engagés par les volontaires ou bénévoles d'une association peuvent également être déductibles sous certaines conditions.

Nous vous prions pour cela d'en parler à votre conseiller fiscal, de consulter le site [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426) ou [www.biosphere-expeditions.org/tax](http://www.biosphere-expeditions.org/tax) pour plus d'informations.

Pour votre information, votre contribution a été affectée de cette façon à la mission :

- Paiement du soutien à la mission scientifique de Biosphere Expeditions, tel que le matériel nécessaire, la logistique, les équipes scientifiques et techniques, ainsi que le travail de planification et d'exécution de la mission et toute la gestion des projets et publications scientifiques.
- Les frais d'hébergement, de nourriture et de transport résultant de votre participation active à la mission.

Nous reconnaissons qu'en échange de votre contribution à nos projets de recherche vous n'avez reçu aucun bien ou service.

Nous vous rappelons qu'il est de votre seule responsabilité de consulter un conseiller fiscal pour les sujets de déduction pour les donations et frais engagés dans le cadre d'une association d'utilité publique. En vous remerciant encore pour vos services en tant que volontaire et les donations en soutien de nos activités de recherche scientifique,

Sincèrement,